REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20260625-DELIB20260606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026

Membres du Conseil Municipal :
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

Date de convocation : 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BERRONE Lorène, Maire.

Présents : Mme BERRONE Lorène. M. CABON Gilbert. Mme LE JEUNE Christine. M. LE VAILLANT Daniel. M. SEBBE Dominique. M. LÉAUTÉ Marcel. Mme HAYES Sylvie. Mme SEIAM Leïla. M. LE GOFF Jonathan. Mme SAUNIER Zoé

Absente : Mme DUMAS Anaïs.

M. CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2026 / 06 / 06
Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la date d'échéance au 28 juillet 2026 du contrat d'ouverture de crédit de trésorerie souscrit auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour un montant de 100 000 euros. Le Conseil Municipal prend connaissance des conditions de renouvellement du contrat proposées par le Crédit Agricole pour un montant de 100 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie souscrit auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 100 000 euros, aux conditions suivantes :

Date d'entrée en vigueur : A la date de signature du contrat
Durée : 12 mois
Indice de référence et marges : Euribor 3 Mois + 1 %
Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 MM (05/2026) : + 2,226 % soit un taux (index + marge) = ***3,226 %***
Périodicité des intérêts : Trimestrielle. La période d'intérêts est la durée de trois mois, comprise entre deux échéances de remboursement.
Calcul des intérêts : Les intérêts sont calculés à terme échu.
Commission de mise en place : 0,25 % du montant maximal du Crédit, prélevés en une seule fois par débit d'office.
Commission de non utilisation : Pas de commission de non utilisation
Base de calcul : nombre de jours exacts / 365

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20260625-DELIB20260606-DE

- autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat et à procéder aux opérations prévues ultérieurement par le contrat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
BERRONE Lorène.



Le Secrétaire de séance,
CABON Gilbert